



Poney Club de la Ferme St Joseph

209 boulevard du Cami Salié 64000 PAU

07 50 59 85 39

poneyclub@ogfa.net



Fiche de Renseignements adhérent :

Merci de bien vouloir écrire en majuscule

Cavalier / Cavalière :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Vos recommandations (retard scolaire, allergie etc....) :

.....

.....

Représentants Légaux :

• Responsable 1 :

Nom : Prénom :

E-mail : @.....

Adresse :

.....

Profession :

Tél :

• Responsable 2 :

Nom : Prénom :

E-mail : @.....

Adresse :

.....

Profession :

Tél :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence* :

Tél :

*Personne disponible au moment de la séance



Licence FFE :

Le Poney Club de la Ferme St Joseph rappelle que la **licence FFE est obligatoire.**

☐ Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE
(Licence classique – 18 ans : 29 € / + 18 ans : 40 €)

☐ Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant,
directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr.

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.
La licence, sera à régler au Poney Club.

Fait à

le/...../.....

Si un seul parent est signataire de ce contrat il est présumé avoir recueilli l'accord de l'autre parent, titulaire de l'autorité parentale.

Signature des représentants légaux
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Questionnaire de santé :

Dans le cadre de ma demande de licence FFE, je soussigné(e) Mmc/Mr
..... père/mère de :
atteste avoir rempli le questionnaire de santé ci-après.

- J'ai répondu **NON** à chaque des rubriques du questionnaire : je transmets la présente attestation pour le renouvellement de ma licence FFE.

Je reconnais avoir recueilli un avis Médical favorable à la pratique de l'équitation pour mon enfant.

- J'ai répondu **OUI** à une ou plusieurs rubriques du questionnaire : je suis informé que je dois donner à mon club un certificat médical datant de mois de 6 mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'équitation.

Fait à le/...../.....

Signature du représentant légal :



Comment avez-vous entendu parler du Poney Club :

.....



REGLEMENT INTERIEUR PONEY CLUB



Tout adhérent accepte, par son inscription, les clauses de ce règlement.

ARTICLE 1

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'établissement.
Les cavaliers, leurs représentants légaux et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non-respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion de l'établissement.

ARTICLE 2

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive nécessitant un avis médical initial de non contre-indication.
Il est important de bien signaler s'il y a un quelconque problème médical (physique ou mental).

ARTICLE 3

Au Poney Club, le cavalier s'engage à :

- Respecter les autres cavaliers ;
- Respecter les consignes de l'établissement équestre et l'équipe du Poney Club ;
- Respecter de la structure de son environnement.

ARTICLE 4

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme EN 1384 / EN 14 572
Des bombes homologuées sont à disposition des cavaliers sur les étagères dans l'écurie.
Merci de bien vouloir en prendre soin.
Le registre des casques est à disposition dans le Club House sur demande.

ARTICLE 5

Le port des bottes est obligatoire. Il est interdit, par mesure de sécurité, de monter avec des chaussures de sport.
Le Poney club met à votre disposition des bottes dans le Club House.
Merci de bien vouloir les nettoyer et les ranger correctement après son utilisation.

ARTICLE 6

Il est **interdit de fumer** dans l'enceinte de l'établissement.

ARTICLE 7

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. Le Poney Club de la Ferme St Joseph n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, le Poney Club est déchargé de toute responsabilité.

ARTICLE 8

Les cavaliers sont responsables du matériel du poney lors de la séance ; ils veillent à le maintenir propre et en bon état.
Les cavaliers veillent également à maintenir les installations et à ranger correctement le matériel mis à leur disposition.

ARTICLE 9

Tous les **cavaliers ou visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect** aussi bien vis-à-vis des salariés de l'établissement que des autres cavaliers ou visiteurs.

Toute forme de violence, agression physique ou verbale sera sanctionnée. Les faits de Violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des procédures administratives ou judiciaires.

ARTICLE 10

Les cours sont ouverts au public. Toutefois, par respect pour les enseignants, et par sécurité pour les cavaliers, il est demandé au public :

- De ne jamais intervenir pendant les cours** (ni verbalement, ni physiquement) ;
- De ne pas faire de bruit** (surveillance des enfants autour du manège et de la carrière) ;
- De ne pas entrer dans les boxes.**

ARTICLE 11

Le poney club est responsable d'un cavalier pendant le temps correspondant à sa reprise.
En dehors des heures d'enseignement, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte jusqu'à l'entrée des écuries.

Il est demandé de respecter rigoureusement les horaires de travail de l'équipe d'animation.

ARTICLE 12

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance ou un stage, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'établissement.

En cas d'absences non prévenues à l'avance (24h avant), les cours seront comptés. Dans le cas contraire, ils pourront être reportés à une date ultérieure à convenir avec l'enseignant, sous réserve de places disponibles.

Aucune séance ne pourra être enlever de la période (règlement).

Les heures non effectuées ne seront pas remboursées.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

ARTICLE 13

Pour le bon fonctionnement de la séance, **le moniteur d'équitation s'occupe de l'attribution des poneys.**

Cette attribution est faite en fonction du nombre de cavalier, de l'âge et de la taille du cavalier, de ses compétences équestres et de l'objectif de la séance.

Il est demandé de bien vouloir respecter cette attribution.

Nous ne tiendrons pas compte des mails ou autres demandes pour que le cavalier monte son « poney préféré ».

ARTICLE 14

Les cours sont organisés en fonction du niveau d'équitation et de l'âge des cavaliers.
L'appréciation de ce niveau et la répartition des reprises sont définies par l'enseignante.

ARTICLE 15

Pour faire une inscription à l'année il est demandé de remplir le dossier d'inscription et de faire un premier règlement de 109 € (correspondant au montant de l'adhésion et de la licence FFE).

Une fois le règlement fait, l'inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Au Poney Club, le règlement des séances se fait par période.

La période est à régler lors de la première séance de chaque période.

Si le règlement n'est pas effectué, le cavalier ne sera plus accepté lors de la prochaine séance.

Le tableau des périodes pour l'année est disponible au Club house.

Attention : Une fois la période réglée, l'inscription est définitive, **aucun remboursement ne sera effectué.**

Respect du règlement :

Il est noté que toute personne s'inscrivant ou inscrivant son enfant au Poney Club de la Ferme St Joseph, s'engage à respecter ces règles de conduites élémentaires.

Le Poney Club se réserve le droit de prendre des sanctions envers toute personne ne respectant pas ces engagements.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter et/ou à le faire respecter par mon enfant.

Nom et prénom de l'adhérent :

Fait le :/...../.....

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :



Poney Club Ferme St Joseph – OGFA

209 Boulevard du cami salié - 64000 Pau

07.50.59.85.39 - poneyclub@ogfa.net



Autorisation droit à l'image

Le droit à l'image permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de votre image sous la forme d'une photographie ou d'une vidéo.

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Le poney Club s'interdit expressément d'exploiter des photographies qui seraient susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des adhérents, et de les utiliser dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je soussigné(e) , parent de l'enfant
....., né(e) le.....

Merci de bien vouloir cocher la ou les cases correspondant à votre choix :



Autorise le Poney Club de la Ferme St Joseph à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux, pour une durée de 10 ans.



Autorise le Poney Club de la Ferme St Joseph à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux : site internet du poney club et/ou Facebook du poney club.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le Poney Club s sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, pour une durée de dix ans, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet et réseaux sociaux.



Je n'autorise pas le Poney Club de la Ferme St Joseph à utiliser l'image de mon enfant.

Fait à

Le,/...../.....

Signature de représentant légal